

me charger de faire de sa petite Carte du Gouvernement de Château-Thierry : je suis atteint depuis quatre jours d'une indisposition qui m'empêche de sortir.

Je lui dirai, tout d'abord, que sa carte n'a pas grande valeur. Elle contient les erreurs topographiques les plus grossières : les chefs-lieux des communes ne sont pas à leur place ; le cours de la Marne est ou ne peut plus mal indiqué, et tout le reste est à l'avenant.

L'espace qu'elle embrasse est celui d'un canton, à peu près, et il est supposable que le Gouvernement de Château-Thierry, qui était limitrophe de ceux de Soissons et de Saint-Quentin, avait une bien plus grande importance comme étendue.

Selon toute probabilité, l'original sur lequel elle a été calquée, est l'œuvre, le coup d'essai d'un géographe de dix ans qui ne se piquait pas d'exactitude.

En perdant la carte, notre Société ne perdra pas grand'chose.

Cependant, comme preuve que j'ai pris au sérieux la mission qui m'a été confiée, je me suis procuré une bonne carte de l'arrondissement de Château-Thierry, et ai fait le calque que j'adresse ci-joint à M. le Président ; j'y ai reporté les localités en rectifiant leur position, tout en leur conservant leur ancienne orthographe. Les localités écrites à l'encre rouge ne figurent pas sur la carte soumise à mon examen.

CHAUVAC DE LA PLACE

**Notice présentée par Monseigneur l'Evêque de Basille
sur des Pièces de Monnaie trouvées à Château-Thierry**

Messieurs,

Les monnaies dont j'ai l'honneur de vous entretenir ont été trouvées dans la maison de M. Verger, épicier, place du Marché, n° 5. Elles avaient été déposées au nombre de onze en mémoire de la construction du bâtiment. Elles furent trouvées pendant la démolition de sa boutique, dans un morceau de plâtre qui recouvrait la cavité de la première pierre du premier pilier de devant.

Il nous eut été agréable de faire de sérieuses recherches, mais après l'examen de ces pièces avec M. Souliac, nous avons vu qu'elles n'avaient que très peu de mérite archéologique.

Cependant, pour répondre au désir de notre honorable président, nous allons, Messieurs, vous en donner connaissance sous le rapport de l'histoire.

Dix Pièces nous ont été remises par M. le Président :

Deux Pièces de billon de Charles VIII (1483 1497) ;

Quatre Pièces de billon de François I^{er} (1514-1546) ;
Une Pièce de billon de Henri II (1546-1559) ;
Deux Pièces de billon de Charles IX (1560-1574) ;
Une Médaille.

M. Verger, avec une bienveillance qui l'honore, nous a mis entre les mains tous les titres de sa maison, et en remontant au plus ancien propriétaire désigné, nous avons vu le nom de Dame Marguerite de Bussy, veuve de feu M. Jean Couture, procureur au siège dudit Château Thierry, suivant l'acte passé devant M. Delaulne et son confrère, notaires royaux, le 28 février 1654. La fondation de la maison est probablement antérieure d'un siècle à cette date d'après l'inspection des monnaies qui, toutes, sont de la fin du quinzième et du seizième siècle.

1^o *Deux Pièces de billon de Charles VIII (1483-1497).*

Charles VIII donna, en 1485, des lettres de légitimation au comte de Château-Thierry, Antoine de Bourgogne. Il le fait chevalier de l'ordre de Saint-Michel. En 1492, lettres patentes pour la fondation des Observantins. En 1493, il vérifie les titres concernant la place, auditoire et maison commune à tenir les plaids audit Château-Thierry, ainsi que l'autorisation et l'amortissement du marché, selon les acquisitions qui en avaient été faites.

2^o *Quatre Pièces de billon de François I^{er} (1514-1546).*

François I^{er}, seigneur immédiat de Château-Thierry, en 1514, établit deux foires, l'une le lendemain de l'Ascension, l'autre le 14 octobre. On rapporte, sous la date du 7 juin 1514, des lettres patentes de ce roi, confirmatives de l'exemption de certains impôts accordée à la ville par Louis XII. Concession aux religieuses d'Essômes d'un canton de vignes. En 1519, construction d'un pont sur la Marne. 1520, imposition sur Fère-en-Tardenois pour les fortifications de Château-Thierry.

3^o *Une Pièce de billon de Henri II (1546-1559)*

Henri II, seigneur de Château-Thierry, donna, dans le mois de juin 1547, la seigneurie de Château-Thierry à Robert de la Mark, prince de Sedan.

4^o *Deux Pièces de billon de Charles IX (1560-1574).*

Comme conséquence de l'édit de pacification donnée à Amboise en 1563 par Charles IX, nos manuscrits rapportent que les calvinistes tenaient aussi des assemblées dans notre ville.

Le 18 juin 1574, ce prince rendit un arrêt de maintenue en faveur dans l'administration de l'Hôtel-Dieu des Dames prieures accusées de mauvaise gestion des deniers de l'hospice. Son édit du Roussillon du mois d'août 1564, par lequel il fixe au 4^{or} de janvier le commen-

cement de chaque année, fut accepté ici dès le mois de janvier 1566, comme on peut le voir dans les registres de baptême. 1566, érection de Château-Thierry en duché pairie. 1572, nos manuscrits ne nous rapportent point qu'à Château-Thierry on ait tué ou maltraité personne dans cette année tristement fameuse de la Saint-Barthélemy, bien que, cependant, il y eut des huguenots et des prêches, qu'on y dépendit plus immédiatement du roi, c'est que les habitants étaient alors très bons catholiques. Les ambassadeurs de la Diète polonaise qui venaient annoncer au duc d'Anjou, frère du roi, son élection à la couronne de Pologne, passèrent, au commencement d'octobre 1573, à Château-Thierry avec leur roi, accompagné et conduit par Charles IX, le roi de Navarre, la Reine mère, le duc d'Alençon et plusieurs autres princes et grands seigneurs. Cette brillante compagnie s'arrêta et séjourna dans le château qu'on venait de reconstruire plus à la moderne.

5^e *La dixième Pièce* est une médaille de la même époque, comme on peut s'en assurer par les lettres.

Tel est, Messieurs, le résultat de nos recherches et de notre bonne volonté. Nous ne sommes pas assez instruits sur ces matières pour croire que notre travail soit entièrement exact ; aussi est-ce de grand cœur que nous le soumettons à vos observations, persuadé comme nous sommes, qu'au milieu de vous, nous n'avons qu'à apprendre et à profiter.

Château-Thierry, le 11 juillet 1865.

Pour Monseigneur de Basillite, l'abbé CHEVALIER.

Note sur les Galvessans, présentée par Monseigneur l'Evêque de Basillite

Messieurs,

Les écrivains ont varié sur l'étymologie du mot Galvèse : quelques-uns l'ont fait dériver de *Gallo Helvetia* Suisse française à cause de la beauté de ses paysages ; d'autres de *Gallia vascens*, Nourrice de la Gaule, à cause de la fertilité de ses campagnes ; ceux-ci, de *Gallia vetus*, Vieille Gaule. Comme ces étymologies ne paraissaient pas satisfaisantes, on en a cherché de nouvelles. On a mis en avant *ad Galliam vadum*, gué qui conduit en Gaule ou au village de Gall (lieu dit) ; enfin *Gallia vesca*, Gaule improductive.

Permettez-nous, Messieurs, de dire ici notre sentiment : Si l'on veut suivre toujours la même route, regarder comme certain ce qui nous paraît une erreur, et s'épuiser en recherche sur quelques lettres qui n'ont peut être pas de corps, l'on ne fera qu'accumuler les ténèbres